Réunion du 12 NOVEMBRE 2020

Convocation du 05 NOVEMBRE 2020

Le douze novembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DELANAUD Stéphane, le Maire

Etaient présents : Ms. DELANAUD Stéphane, DESFORGES Christophe, Mes DOUCHET Delphine, TETU Catherine, FEBWIN Marcelle, Ms PETIT Mario, LALUC Aurélien, BONNEMENT Joël, WASSE William,

Absents excuses : TETAZ Martial (pouvoir à Marcelle FEBWIN), DUCROCQ Jean-Claude (pouvoir à Marcelle FEBWIN)

Secrétaire de séance : Delphine DOUCHET

M. Le maire donne lecture des procès-verbaux du 17/07/2020 et du 09/09/2020 qui n'appellent aucune remarque. Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité

DELIBERATION CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

M. le Maire présente le projet dénommé @actes qui propose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Il expose à l'assemblée que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

- Décide de procéder à la transmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires
- Donne son accord pour que le maire engage les démarches y afférentes ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

Délibération RIFSEEP (personnel administratif : 1 personne concernée Valérie Bonnard)

M Le maire fait part à l'assemblée que le projet de délibération pour le RIFSEEP est passé en comité technique du centre de gestion à deux reprises et qu'un avis défavorable a été émis, maintenant c'est au conseil de se prononcer

M le maire rappelle que ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Les montants maximum sont définis dans le tableau ci-dessous

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX *Références réglementaires : arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret 2014-513*		Montant annuel individuel maximum légal pouvant être réparti entre l'IFSE et le CI (Pour mémoire)		Montant annuel individuel IFSE maximum fixé par l'assemblée délibérante		Montant annuel individuel CI maximum fixé par l'assemblée délibérante		Montant annuel individuel total RIFSEEP fixé par l'assemblée délibérante	
		Non logé	**Logé**	**Non logé**	**Logé**	**Non logé**	**Logé**	**Non logé**	**Logé**
Groupe 1	Encadrement de proximité d'usagers/secrétaire de mairie / assistant de direction /sujétions / qualifications	**12 600**	**8 350**	**672€**	**Non concerné**	**288€**	**Non concerné**	**960€**	**Non concerné**

M le Maire propose d'établir une répartition des indemnités comme suit :
IFSE : 70% et CIA : 30%
Ci-dessous différents scénarios pour un montant maximum annuel pour une personne à temps plein et au prorata du nombre d'heures travaillées par les agents :
Prorata : 12/35 = 0.34286

Montant annuelle euros pour 35 H/semaine	2400 €	Pour notre agent 12H/semaine **823 euros/an**	2000 €	Pour notre agent 12H/semaine **686 euros/an**	**2800 €**	**Pour notre agent 12H/semaine 960 euros/an**
IFSE (70%) en euros	1680 €	**576 €/an soit 48 €/mois**	1400 €	**480 €/an soit 40 €/mois**	**1960 €**	**672 €/an soit 56 €/mois**
CIA (30%) en euros	720 €	**247 €/an**	600 €	**206 €/an**	**840 €**	**288 €/an**

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité opte pour la troisième proposition soit 960 euros /an

DELIBERATION CONVENTION CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

La commune de Braches est confrontée depuis quelques temps à la multiplication des chats errants.

La réglementation dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini. Les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel. Afin de limiter la prolifération, la municipalité a décidé de mettre en œuvre une campagne de capture et de stérilisation des chats errants dans la commune de Braches. Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent apporter un soutien financier, c'est notamment le cas de la fondation 30 millions d'amis.

Cette collaboration peut être obtenue après la signature d'une convention avec la fondation. Cette convention cadre sera, à chaque campagne de stérilisation, complétée d'un bon de mission actant la participation financière de la fondation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Autorise Mr le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis
De verser à la fondation 30 millions d'amis, la participation à hauteur de 50% des frais de stérilisation et de tatouage, qui s'élève à 525 €

PROJET ECLAIRAGE LED

Une première offre pour un montant de 12.545€ a été reçue le 14/09/2020 dans laquelle, il était prévue de remplacer complétement les luminaires de l'allée de la salle des fêtes ce qui nécessitait du terrassement, expliquant le coût.

Une nouvelle offre à été réalisée en conservant les poteaux actuels :

Rue d'Hargicourt : 6534€ TTC
Montant pris en charge par la Fédération (20% du cout hors taxes des travaux)…… 1515,00€
Contribution de la commune ……..….... 5019,00 €

Allée vers la salle des fêtes : 1344€ TTC
Mondant pris en charge par la Fédération (20% du cout hors taxes des travaux)…… 224,00€
Contribution de la commune ……..….... 1120,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide
D'adopter les deux projets présentés par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
De solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux sous mandat de la commune
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux
D'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et de solliciter le fonds de concours de la FDE pour un montant total de 1739€

PROJETS A VENIR POUR 2021

M le Maire fait part au conseil, que les demandes de subventions pour l'année 2021 doivent être réalisées avant le 31 décembre 2020.
Il propose :

TRAVAUX ENERGETIQUES SALLE POLYVALENTE – MAIRIE

Projet de remplacement des portes et du chauffage de la salle des fêtes et des fenêtres dans la salle de conseil de la mairie

Pour un montant estimé à : 42.850,77 € HT
Correspondant aux devis présentés par

TECNIPOSE	Portes Salle des fêtes	: 20.137,87 € HT
	Fenêtres salle de réunion mairie	: 3.215,82 € HT
PFC	Chauffage salle des fêtes	: 19.497,08 € HT

Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – grandes priorités et arrêté le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL 80% 34.280,62 € HT
Part revenant au maitre d'ouvrage 17.140,30 € TTC (dont 8.570,15€ de TVA)

TRAVAUX EGLISE REMPLACEMENT GOUTTIERES

Projet de remplacement des chéneaux sur l'église communale
Pour un montant estimé à 20.766,58 € HT
Correspondant au devis présenté par l'entreprise DELAFORGE Emmanuel

Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite les aides de l'Etat et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR 20% 4.153,32€ HT
Subvention Conseil Départemental Soutien à la restauration
et valorisation du patrimoine rural (2020-2011) 30% 6.229,97€ HT
Subvention Etat DSIL 20% 4.153,32€ HT
Part revenant au Maitre d'ouvrage 10.383,29€ TTC (dont 4.153,32€ de TVA)

PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que le contrat pour le photocopieur arrive à sa fin
Il propose deux solutions :

L'achat d'un nouveau photocopieur pour un montant de 3800€ HT avec maintenance de 26€HT par mois et un coût de copie noire de 0,0054€HT et couleur de 0,054€HT.

La location pour un montant de 67€ HT /mois avec maintenance de 26€HT par mois et un coût de copie noire de 0,0054€HT et couleur de 0,054€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 pour et 2 abstentions
Pour la location d'un photocopieur
Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette location.

ACHAT DEFIBRILLATEUR

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat d'un défibrillateur

Pour un montant estimé à 1.300 € HT
Correspondant au devis présenté par l'entreprise Electro cœur
Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR 40% 520 € HT
Part revenant au Maitre d'ouvrage 1040 € TTC (dont 260 € de TVA)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire afin de régulariser des postes budgétaires. Il propose donc de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement art 615228 - 3910 €
- Dépenses de fonctionnement art 6411 + 610 €
- Dépenses de fonctionnement art 6413 + 750 €
- Dépenses de fonctionnement art 6453 + 2550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire

QUESTIONS – INFOS DIVERSES

Les travaux ci-dessous ont été effectués :

Réalisation mise à la terre de la mairie / école,
Déplacement parafoudre,
Installation coffret électrique église
Raccordement de l'armoire électrique du presbytère à l'armoire principale
Remplacement contacteur logement mairie
Remplacement centrale incendie salle des fêtes
Installation de placards à la salle des fêtes

En cours

Demande de travaux à EVIA pour la réfection de la chaussée rue du marais (coût étude) travaux pouvant être réalisés jusqu'en 2022.

Contact pris avec la STAG pour réparer les dégâts occasionnés par leurs engins (passage à niveau) : les travaux seront fait quand la météo sera meilleure.

Contact pris avec M. MACQUIGNY pour la réparation au bout de la rue du marais suite aux travaux forestiers. Le chemin sera remis en état quand la météo sera meilleure et les travaux terminés.

Prise de contact avec la SNCF pour remettre le chemin à sa place

Les travaux de sécurisation seront achevés quand la météo permettra de faire la peinture au sol

Bornage place de parking rue de la gare
Aire de jeux (devis)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
Ont signé au registre, tous les conseillers présents